



Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du jeudi 30 avril 2026

Présents : Claude AZEMA, Mathieu BESSON, Jean BINDA, Fabienne CROISSANT, Michel FLAGEL, Julian GIROD, Jean LOCATELLI, Philippe MIOT, Jean-Luc PERRIN.

Invités : Michel BOY (président du district du Haut-Jura), Philippe JARCELLAT.

Absents et invités excusés :

CD : Aurélie BRENIAUX, Emilie MARAUX, Julien MARAUX, Hervé MOINE, Alexandra MONNET-FISTEBERG, Davida RAZAFINDRAKOTO, Cyril VERPILLAT, Mickael PARRA-SANCHEZ.

Invités : Paulo DE BASTOS, Christian VALET.

(La séance est ouverte à 19 heures par Claude Azéma, Président du CD 39)

LE PRESIDENT remercie d'abord ceux qui ont répondu présents à cette date fixée lors de la réunion précédente et donne la liste et les excuses de ceux qui n'ont pas effectué le déplacement. Compte tenu de la répétition de nombreuses absences, la prochaine réunion aura lieu par visio mais en formule mixte : un lieu sera fixé auquel pourront se rendre les membres intéressés, les autres ayant la possibilité d'y participer en visio.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il tient à traiter deux sujets à propos desquels circule tout et n'importe quoi y compris au sein du CD, certains « sachants », comme on les appelle, peut-être (?) pleins de bonnes intentions, diffusant des informations rien moins qu'inexactes.

En ce qui concerne le cas de Nicolas Janod il souligne d'abord qu'il est pour le moins prématuré voire complètement exclu d'envisager quelque mesure ou action que ce soit à son encontre. Certes un « signalement » le concernant a été envoyé à la Fédération, ce qui a entraîné une communication au service départemental JES dont le directeur, Romain Dupuy, m'a appelé pour obtenir des renseignements d'identité afin de ne pas se tromper en allant demander des informations qu'il me communiquera.

Philippe Miot estimant qu'il faut agir compte tenu des faits, le Président ajoute que, outre la question de leur réalité et de leur qualification pour lesquelles rien n'est établi, il faut savoir que, légalement et réglementairement, une éventuelle sanction disciplinaire dans notre sport ne serait envisageable que s'il existait un lien entre les faits, si leur véracité était prouvée, et la pratique de la Pétanque dans notre organisation. C'est heureusement une règle générale, sinon combien de centaines, voire de milliers de licenciés condamnés y compris juridiquement pour des actions délictueuses seraient-ils immédiatement suspendus ?

En revanche si l'avancement des investigations amenait la DDJES à estimer que l'intéressé ne répond plus au critère d'honorabilité exigé pour certaines fonctions il ne pourrait plus être président de club et nous devrions en tenir compte.

Le Président évoque ensuite brièvement puisque l'intéressée n'est pas là pour en débattre, le mail envoyé par Alexandra fait d'affirmations péremptoires appuyées sur des éléments de textes sortis de leur contexte sans doute pour appuyer un point de vue. Il tient d'autant moins à polémiquer que, pour l'instant, aucune de nos équipes qualifiées aux championnats de France ne risque de voir l'horreur annoncée les frapper, d'abord parce qu'aucune n'a souhaité jouer avec le maillot de son club et, surtout, parce que cela est bel et bien permis : il suffisait de se renseigner pour savoir comment car s'il est excellent de connaître les textes, il convient aussi de ne pas hésiter à bien interpréter tous les mots (par exemple « remise » ne signifie pas « imposée ») et, surtout, d'être attentif aux évolutions.

En l'occurrence le texte lu par le Secrétaire général de la FFPJP lors de l'Assemblée Générale et repris dans le compte rendu de celle du CD est clair et net : il autorise les qualifiés à jouer avec les tenues de leurs clubs. Les intéressés ne risquent en rien d'encourir une vilaine disqualification, bien sûr à condition de respecter les deux obligations énoncées : l'identification du CD (par exemple un écusson sur la poitrine) et l'énoncé du département (bonjour les Alpes-De-Haute-Provence !) avec plusieurs possibilités de réalisation.

QUESTIONS FINANCIERES : (Les documents correspondants sont en pièces jointes)

Jean-Luc tient à souligner que les clubs ont fait le nécessaire pour que les rentrées interviennent rapidement au fur et à mesure des délivrances de licences ce qui lui a permis de verser sans problème les avances pour les réservations auprès des organisateurs des championnats de France et d'assurer les différentes dépenses courantes.

Le règlement des notes de chauffage et d'électricité a également été effectué régulièrement, ainsi que le paiement des factures au brasseur auxquelles sont liés les retours qui nous sont dus.

Nous n'avons toujours pas d'information sur l'éventuelle récupération d'une subvention d'environ 19 000 € non versée en raison d'un mauvais suivi de procédure par le CD en 2024. Après avoir évoqué le sujet avec l'ANS, Romain Dupuy a engagé une démarche auprès de la préfecture de région mais l'espoir est mince.

Les membres du CD ayant des notes relatives à des frais de déplacement pour lesquels ils n'ont pas demandé de remboursement, doivent les envoyer rapidement afin qu'elles puissent être prises en compte pour les déclarations d'impôt de 2025.

Mickaël a rencontré plusieurs fois les responsables du SICTOM compte tenu des problèmes constatés pour la dépose et la collecte de nos ordures. Malgré nos demandes et le fait qu'un seul passage tous les 15 jours est insuffisant notamment en période de concours successifs, il n'a pas été possible de faire varier le nombre de nos poubelles en fonction des périodes de l'année puisque nous en avons moins besoin en période estivale.

Une nouvelle convention a finalement été signée, prévoyant une poubelle jaune supplémentaire avec une réduction de notre redevance.

Néanmoins il sera rappelé aux clubs d'écraser au maximum les objets afin de limiter voire d'éviter la présence de sacs hors des poubelles, ce que le SICTOM ne ramasse pas. De plus nous leur avons signalé qu'il est fréquent que des sacs de détritiques de provenances diverses soient déposés près de nos poubelles, surtout aux heures de fermeture de la déchetterie proche. Philippe indique que nous pouvons demander à la gendarmerie d'inclure notre site dans ses visites régulières.

SUBVENTIONS

La demande au Conseil Départemental a été déposée le mois dernier et présentée directement au responsable de ce service, Yannick Morland. Il a été clairement indiqué que la somme totale allouée par le département à ce chapitre n'augmenterait pas. Au mieux nous aurons donc toujours environ 12 000 €, mais la décision interviendra plus tard lorsque le budget aura été voté en assemblée plénière.

Jean-Luc a déjà préparé le dossier pour l'ANS qui doit passer par le canal de la FFPJP puisque les demandes doivent entrer dans le cadre du projet sportif qu'elle a élaboré. Une réunion de finition aura lieu dimanche et nous allons essayer d'étoffer ce dossier qui était un peu léger et nous n'avions été gratifiés que de 2 000 €.

ETAT DES LICENCIES ET MUTATIONS :

Fabienne indique d'abord que nous en sommes déjà à 1 791 licences – contre 1 785 en 2025 – dont 222 créations. Pour les jeunes les totaux sont de 11 pour les benjamins, 51 pour les minimes, 48 pour les cadets et 39 pour les juniors. A noter que le nouveau club affilié, Cesancey, en est à 16 licenciés.

Côté mutations, elle en a traité 114 et il faudra bien informer les clubs que, pour celles de 2026 vers 2027, il sera impératif d'utiliser la nouvelle procédure, plus simple et, surtout, plus facile à gérer par les responsables afin de leur faciliter la tâche sans risques d'erreurs ou de confusion : les demandes de mutation ne pourront se faire que par la voie informatique, avec règlement concomitant par virement sur le compte du Comité. Une adresse mail consacrée a été créée par Philippe Jarcelat.

BOULODROME :

Mickaël indique que de nombreuses interventions ont eu lieu sur place pour différentes améliorations ou modifications.

Ainsi le remplacement de la plupart des BAES a déjà été effectué à l'exception de trois d'entre eux situés très haut et pour lesquels il faudra de nouveau faire appel à une échelle de grande taille, d'abord pour en voir le modèle, ensuite pour les remplacer.

Des boîtes à clés ont été installées pour la plupart des ouvertures intérieures et le barillet principal pour la porte d'entrée a été acquis ; son installation permettra de savoir exactement qui est rentré et pour combien de temps ce qui permettra de mieux connaître les occupations.

La société DEKRA est passée deux fois avec deux enquêteurs spécialisés différents et leurs conclusions ont été positives, avec quelques conseils de leur part. Nous en avons informé notre correspondante de MMA et nous attendons son retour avec, sans doute, les dernières questions et son avis pour envisager la suite côté assurances.

Pour la réfection du parking et des terrains extérieurs une équipe sera mobilisée prochainement avec mission de rendre le sol plus plat, notamment en bouchant les trous qu'il faut combler de manière pérenne afin d'éviter qu'ils ne se recreusent rapidement. Jean Binda suggère que l'on utilise du béton maigre plus résistant que pierres et terre tassées. Il serait également utile d'y empêcher les manœuvres de camions sources de détérioration, ce qui nécessitera la remise en place de barrières d'accès.

Au sujet des terrains la commission du Jeu Provençal nous a fait parvenir hier un projet avec devis pour avoir des terrains spécifiques. Aucun problème pour la proposition de concours, mais les sommes avancées pour ces aménagements, plus éclairage, sont très élevées ; cela sera examiné lors d'un prochain CD.

Le nouveau **contrat pour la femme de ménage** est prêt mais elle n'était malheureusement pas disponible cet après-midi. Mickael a listé les tâches à accomplir soit régulièrement soit à certains intervalles avec des délais et des horaires d'intervention. L'un des points cruciaux est le nettoyage complet du bar, régulièrement négligé par les clubs. Il a été fait à fond le mois dernier par quatre « bénévoles » présents ce qui a nécessité près de deux heures.

Une armoire sera installée à sa seule disposition et les produits qui y seront lui seront exclusifs, de même que quelques matériels indispensables, notamment pour faire les vitres hautes. Elle sera déclarée et figurera à ce titre dans nos bilans, en principe au tarif de 70 € l'intervention à la charge des utilisateurs du boulodrome.

OCCUPATIONS DU BOULODROME ET CONVENTIONS :

Jean-Luc rappelle que, désormais, les conditions de mise à disposition sont de 1 000 € la journée plus le coût du ménage. Néanmoins il y avait une difficulté concernant la réservation de la Fédération du bâtiment du Jura le vendredi 26 juin, faite avant notre accord avec notre brasseur puisque l'un de ses principaux partenaires et sponsors offre toutes les boissons. De plus cette association n'est pas un utilisateur régulier et n'appartient pas au milieu de la Pétanque pour lequel notre convention a été faite. Néanmoins le coût de location a été porté à 1 100 € pour cette journée conviviale.

Il souligne que, de plus, pour 1 200 €, ce même week-end, samedi 27 et dimanche 28, se déroulera l'exposition de voitures anciennes pour laquelle les organisateurs veulent pouvoir disposer du site très tôt, ce qui ne permettra pas de faire effectuer le nettoyage entre les deux occupations.

Il faudra également veiller à un remplissage correct des poubelles pendant ces trois journées.

Contrairement à ce qui se passe cette année pour les occupations du boulodrome par d'autres entités que nos clubs ou pour eux mais pour des activités hors compétitions, où nous avons parfois accepté de reconduire les conditions offertes les années précédentes car les demandes avaient été déposées avant les changements que nous avons opérés, toutes les demandes relatives à 2027 seront subordonnées à l'acceptation de nos propositions qu'il s'agisse des durée d'occupation, préparation comprise, de la remise en état d'origine, de la buvette.

Evidemment ces conditions pourront toujours être discutables au coup par coup car toutes les utilisations ne sont pas identiques, mais les dispositions de base resteront les mêmes : tarif journalier d'occupation incluant un forfait pour les consommations d'électricité – le tableau correspondant devant être déplacé pour éviter un accès automatique au local de la buvette - et de chauffage, buvette sous conditions notamment pour notre brasseur, remise en situation des terrains, forfait nettoyage selon descriptif fourni.

Pour les occupations régulières nous avons fonctionné cette année de façon un peu empirique à la fois pour préserver les intérêts du CD et permettre la continuité d'une occupation régulière.

Au vu des consommations – essentiellement électriques – relevées par le club preneur lui-même, la prochaine convention comprendra un tarif mensuel moins élevé et fixe, mais auquel sera ajouté le coût des consommations relevées.

En revanche, si le maintien éventuel d'une armoire pour ranger diverses affaires ne pose pas de problème, il faudra revenir sur l'autorisation d'un frigo compte tenu de l'utilisation constatée qui a abouti à la distribution et à la consommation d'alcool dans le boulodrome lui-même ce qui est totalement prohibé, accompagné fréquemment de la présence de bouteilles vides dans les cartons poubelles.

PARTENARIAT :

Le Président a établi une liste, forcément complétable, de ce que pouvait apporter le Comité à d'éventuels partenaires, sur la base de laquelle Julian a formé des « packages » de partenariat qui pourront être proposés et adaptés aux souhaits de nos interlocuteurs. A titre informatif ces deux ébauches sont jointes à ce compte rendu afin que chacun puisse s'en inspirer pour contacter un annonceur ou nous mettre en contact avec lui. Un envoi particulier sera fait en priorité aux annonceurs qui ont déjà installé un panneau.

Une première démarche sera menée par Julian auprès d'un fournisseur de tenues, coupes, médailles et récompenses afin de préciser et de régulariser nos échanges avec lui. La démarche est ouverte et chacun pourra apporter des propositions d'un partenaire potentiel ou nous faire part de personnes intéressées pour que nous engagions des discussions.

De même, pour certaines fournitures et services rendus au boulodrome dans le cadre de nos manifestations, il conviendra de prévoir dans quelles conditions, matérielles et financières, peuvent y intervenir différents prestataires, par exemple pour la fourniture de repas ou de collations. Une telle possibilité ne sera accordée qu'aux intéressés répondant à des conditions bien définies et répertoriés sur des listes établies par le Comité.

LECONS A TIRER DES CHAMPIONNATS DU JURA DE CETTE ANNEE :

Le plus évident, démontré par au moins deux championnats, est qu'il est impératif de commencer tous les championnats du Jura prévus sur un week-end le samedi matin.

Julian faisant remarquer que le Comité ne peut pas prendre de décision lors de cette réunion qui, selon lui, ne réunit pas le quorum nécessaire, le Président lui indique que la majorité absolue de 17 est 9, l'arrondi pour les calculs se faisant au nombre entier inférieur - car il ne semble pas qu'il existe des « demi-membres » ! – avant l'ajout de l'unité supplémentaire, cette formule dite du « + 1 » n'étant évoquée que pour permettre une compréhension plus facile par tout le monde, alors qu'elle ne repose sur aucun texte

Jean Locatelli voudrait également que, comme dans les autres départements, il soit imposé de terminer les poules le matin et que toutes les équipes reprennent en même temps les parties éliminatoires en début d'après-midi, ce qui facilite beaucoup l'organisation et régularise le déroulement de la compétition. Le Président y est favorable mais préfère qu'une décision sur ce sujet, logique et conforme à ce qui est généralement appliqué, soit discutée lors de la prochaine réunion.

En revanche, au moment de l'établissement du calendrier 2026 à effectuer en réunion du CD, il faudra que chacun de ses membres soit délégué au moins sur un championnat du Jura. Il sera également demandé aux clubs candidats de prévoir une ou deux personnes pour la table de marque et au minimum deux arbitres. Sinon rien ne nous oblige à organiser des championnats départementaux.

A cet égard, la réponse donnée par Paulo est parfaitement documentée et elle contient même des possibilités que nous avons déjà évoquées. Ainsi dès l'année dernière - alors que les dispositions prises n'ont pas concerné une année pleine afin de respecter des accords intervenus avant - notre budget est sorti du négatif relevé les années précédentes, sans conteste essentiellement grâce aux mesures prises en cas d'utilisation du boulodrome et à une gestion différente des dépenses dont l'étude continue.

L'objet du CD étant non pas de thésauriser pour accumuler des fonds, mais d'utiliser au mieux les recettes afin de rendre davantage de services aux clubs, notamment dans leurs organisations, au lieu de décider de supprimer tel ou tel versement spécifique pour les championnats du Jura, désormais entré dans notre politique, une étude sera confiée au Trésorier et à la commission des finances pour rechercher quelle utilisation d'une partie des « inscriptions » pourrait être envisagée afin d'alléger certaines dépenses actuellement assumées par

les clubs organisateurs. Ainsi la prise en charge des arbitres ou d'une partie des arbitres, voire des « officiels » intervenant sur ces compétitions est, par exemple, envisageable et il conviendra d'en peser le poids au regard du travail souvent long et ingrat que cela représente pour les intéressés.

COMMISSIONS :

Après avoir examiné le cas de Da Silva qui a réclamé et encaissé des frais de déplacement pour se rendre au championnat de France, mais qui s'est en fait déplacé dans le même véhicule que Jean Binda, délégué du CD qui avait déjà reçu l'indemnité correspondante, Philippe et Julian, ont constaté que ce cas relevait de la catégorie 5 et devait être transmis à la Ligue. Compte tenu des circonstances, notamment temporelles puisqu'il y a divergence sur le point de savoir de quand date l'infraction – la sollicitation et l'encaissement de la somme en cause ; ou bien le refus de la rendre à la demande du trésorier adjoint – ainsi que d'autres possibilités de récupération, le Président examinera la situation avec le président de la commission de discipline de la Ligue.

La commission Jeu Provençal a élaboré un projet de réfection de terrains pour la pratique de cette discipline. Le principe posé et les coûts élevés en cause seront étudiés par le Comité Directeur.

CONTROLES D'ALCOOLEMIE :

Philippe souligne que tous ceux qu'il a organisés se sont très bien passés. Ils ont tous été négatifs et il pense que leur annonce n'a pas été pour rien dans ces résultats. Une nouvelle commande de tests a été faite et il serait bien de les généraliser et pas seulement sur les championnats. Il faut cependant être prudent et bien respecter les normes fixées pour leur organisation. Les formations permettant d'habiliter davantage de personnes pour participer à leur organisation seront organisées régulièrement.

COMPETITIONS PAR CLUB :

Elles sont en préparation pour débiter dans quelques semaines mais, les membres du CD concernés par leur organisation ne sont pas présents et, à part quelques remarques sur la constitution des groupes et, parfois, sur le déroulement des compétitions elles-mêmes, personne n'a rien à ajouter.

CHAMPIONNATS DE LIGUE :

Les équipes qualifiées et ayant accepté leur sélection seront toutes connues le week-end du 10 mai, mais les responsables des sites concernés souhaitent connaître le nombre de repas qu'ils auront à servir et demandent ce renseignement à tous les comités.

Cela sera fait rapidement les chiffres retenus par le Comité qui ne prend en compte que les joueurs, étant de 40 pour La Celle-en-Morvan (58), de 56 pour Vesoul, de 24 pour Vesontio (Triplettes JP) et de 36 pour les Jeunes. Les autres personnes intéressées devront prendre contact avec les organisateurs pour s'informer des possibilités.

Ces repas sont pris en charge par le CD39 ainsi que, selon les textes, pour tout déplacement supérieur à 150 une voiture au tarif habituel, et une indemnité de 15 € par personne pour une nuit, à prouver par la fourniture de la réservation et/ou de la facture.

Néanmoins, compte tenu à la fois de l'amélioration de la situation financière et de certaines réalités, le trésorier va étudier la possibilité de porter cette indemnité à 18 € et de passer du calcul en kilomètres à une référence liée au temps, par exemple une heure et demie afin de mieux tenir compte des inégalités dues au réseau routier en fonction des sites d'organisation.

CHAMPIONNATS DE FRANCE :

Déplacements :

Le Comité a désigné ses délégués pour tous les championnats de France, à l'exception, étonnement, de celui pour les doublettes des messieurs, prévu les 29 et 30 août à Saint-Florentin (Yonne), pour lequel personne ne s'est encore porté candidat

En cas de pluralité de candidatures ont été choisis en priorité les membres du CD.

Sauf pour la Corse les hôtels avaient été choisis et préréservés par Hervé avant ses ennuis de santé. Une belle tâche pour un volontaire l'année prochaine.

En attendant les candidatures pour Saint-Florentin, les désignations sont dans la pièce jointe.

Selon le tarif toujours en vigueur les déplacements seront pris en compte à raison d'une voiture par équipe (délégué compris), sauf pour Ajaccio puisqu'il y aura nécessité soit de prendre l'avion à Lyon, soit un ferry à Marseille ou Nice, et il devrait y avoir des tarifs particuliers. Les qualifiés et le délégué sont priés de rester en contact avec Jean-Luc pour comparer les possibilités, la logique semblant être un aller-retour en avion depuis Lyon.

Pour la tenue il est confirmé, après l'information donnée à l'assemblée générale et malgré les assertions mal venues avancées par ailleurs, que les joueurs peuvent porter la tenue de leur club à condition que l'identification du CD du Jura apparaisse à la fois sur la poitrine (un écusson par exemple) et dans le dos par différents moyens.

En fait aucun qualifié n'a manifesté cette intention et Julian a pris en charge les commandes auprès d'un fournisseur avec lequel il envisagera les possibilités et les conditions d'un partenariat fondé sur les propositions arrêtées par la commission.

Candidatures :

Le Président rappelle qu'au printemps dernier, afin de revenir à une action qui n'a pas été entreprise depuis une quinzaine d'années après un grand nombre d'organisations, il avait rencontré les élus et techniciens des deux principales villes du Jura.

A Lons la proposition d'organiser un championnat de France au Jeu Provençal en doublettes 2026 a été acceptée d'emblée. Les lettres d'engagement ont été fournies aussitôt par la municipalité et le dossier complet a été envoyé à la Fédération avec une demande de repousser cette épreuve d'une semaine car, aux dates fixées, se déroulent, depuis plusieurs années, des journées du sport dans le Parc des Bains. Malheureusement cela n'a pas été accepté. Nous avons donc reporté cette candidature sur les triplettes au Jeu Provençal pour 2027, mais dû attendre les élections municipales avant de demander les engagements écrits des nouveaux élus.

A Dole la proposition d'organiser l'année suivant Lons les championnats de France en doublettes des Féminines et de simple des Messieurs a également bien été accueillie mais, compte tenu du délai, aucun dossier n'a encore été préparé.

Note : Suite à une démarche étonnante de la Fédération, le Président, a adressé un courrier de mécontentement au Président Lebot avec copie à Xavier Grande. Elle est en copie de ce compte rendu avec les conclusions de cet échange.

PROCHAINE REUNION :

Compte tenu du nombre régulièrement restreint des présents, elle aura lieu sous format mixte – visio et présentiel – à Lons (lieu à définir) le jeudi 18 juin à partir de 18 h. 30. L'appel ne sera pas fait, mais elle sera suivie d'une collation.

(La séance est levée à 21 heures)

Commenté [CA1]: